

DÉPARTEMENT DU GARD

Commune de
VILLEVIEILLE

P.L.U.

(Plan Local d'Urbanisme)

**V.2-PLAN DE ZONAGE
des zones urbanisées**

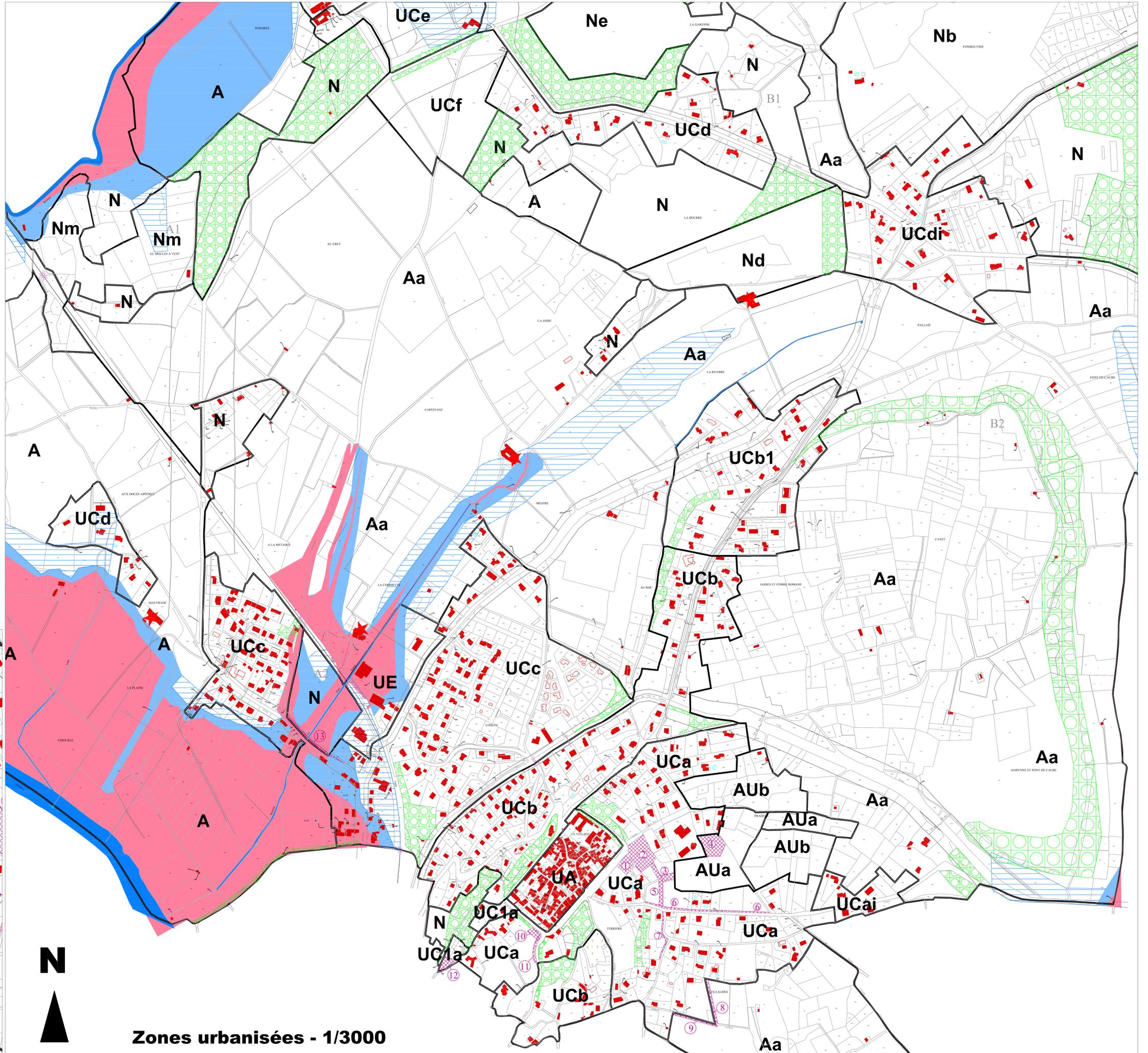
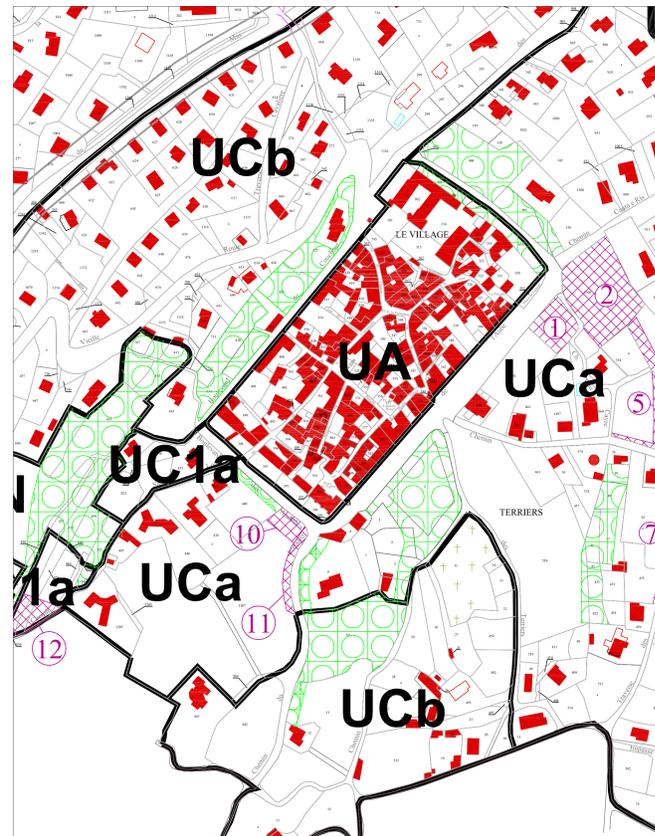
Echelles : 1 / 3 000
et 1 / 2 000

PLU approuvé par DCM du 08 juillet 2008

Modification n°1, révisions simplifiées n°2 et n°3
approuvées par DCM du 7 février 2011

	Limites de zones			
	Emplacements réservés			
	Numéro de l'emplacement réservé			
	Espaces Boisés Classés			
	Aléa inondation - hauteurs d'eau > 0,5 m			
	Aléa inondation - hauteurs d'eau < 0,5 m			
	Zone hydro géomorphologique			
	Bâti d'intérêt patrimonial en zone agricole			
	Recul minimal du bâti par rapport à l'axe des voies			
	Numéro des opérations	Désignation des opérations	Superficie	Maître d'ouvrage
	1	Amenagement d'espaces et d'équipements publics	1 000 m ²	Commune
	2	Amenagement d'espaces et d'équipements publics	3 640 m ²	Commune
	3	Amenagement d'une liaison avec le futur quartier (type espagnole)	520 m ²	Commune
	4	Agrandissement de l'école	2 500 m ²	Commune
	5	Amenagement d'une liaison piétonne et voie de desserte de quartier	Emprise 9 m	Commune
	6	Elargissement du chemin de la Truque à 9 m	Emprise 9 m	Commune
	7	Elargissement à 7 m de la traverse des Escades	385 m ²	Commune
	8	Amenagement d'un fossé d'écoulement des eaux pluviales et création d'une desserte - emprise 6 m	1 400 m ²	Commune
	9	Amenagement d'un chemin de desserte et fossé	Emprise 3 m	Commune
	10	Amenagement d'un espace public et espace de stationnement	400 m ²	Commune
	11	Amenagement d'un chemin de desserte	Emprise 6 m	Commune
	12	Amenagement d'un espace de retournement pour le Chemin du Pic-St-Loup	780 m ²	Commune
	13	Elargissement à 15 m de l'avenue des Cevennes pour création d'un chemin piéton	925 m ²	Commune

Centre ancien - 1/2000



Zones urbanisées - 1/3000